



Appel à candidatures contrat doctoral

Type de contrat doctoral :

Thèse de doctorat en géographie/aménagement du territoire & urbanisme, financement CIFRE de l'ANRT

Partenaires du projet de thèse :

Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM)
Laboratoire Métis, Ecole de Management de Normandie

Encadrement de la thèse :

Sébastien Bourdin, Enseignant-chercheur, Docteur en Géographie HDR
Laboratoire Métis, Ecole de Management de Normandie

Lieu de réalisation de la thèse :

Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) – **La CCARM peut mettre un logement à disposition du doctorant**

Thématique :

Produire un territoire transfrontalier : scénarios pour une stratégie de coopération et de développement franco-belge

Mots-clés :

Géographie, Institutions, management public et coopérations territoriales, Europe et affaires internationales, Aménagement, urbanisme, planification et cohésion des territoires

Le territoire en question :

La Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) est située au Nord du Département des Ardennes, à l'extrême Nord-Ouest de la Région Grand Est. Le territoire recouvre 5,2 % du territoire ardennais. Couramment appelé la Pointe des Ardennes, il jouit d'une situation géographique particulière puisqu'il correspond à une avancée française dans le territoire belge. Ainsi, la plupart des Communes membres de cet EPCI dispose d'une frontière avec la Belgique, facilitant les échanges transfrontaliers. Partageant ainsi environ 80 km de frontières avec la Belgique, la Communauté compte 19 Communes membres et 27 117 habitants (populations légales INSEE millésimées 2017 entrée en vigueur le 1er janvier 2020), soit 10 % de la population ardennaise et 0,5 % de la population du Grand Est. Le territoire d'Ardenne rives de Meuse est semi rural avec une densité moyenne de 105 habitants par km² en 2017. Le territoire est caractérisé par un massif forestier, traversé en vallée par la Meuse, longée par la ligne SNCF Givet/Charleville-Mézières. Le territoire s'organise autour de 2 centres-bourgs (article L2334-21 CGCT) au sud : Revin ; au nord : Givet ; et 2 bourgs de centralité : les couples Vireux-Wallerand / Vireux-Molhain et Fumay/Haybes. Ce territoire est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) dont la charte comprend 8 thèmes d'action en lien avec la démarche du projet de territoire d'Ardenne rives de Meuse. Le PNRA regroupe 91 Communes et 3 EPCI ardennais. De part et d'autre de la frontière, des situations sociétales identiques sont observées : démographie en baisse, taux de chômage supérieur au taux national, vieillissement de la population etc. Par ailleurs, la Communauté aux côtés des autres EPCI parties a souhaité inscrire le transfrontalier comme élément transversal à tous les composants du SCoT Nord Ardennes.

Défi du territoire :

La Communauté de Communes pourrait considérer que sa position géographique et les échanges institutionnels, économiques et sociaux réguliers avec la Belgique la rendraient légitime à exister dans le champ de la coopération transfrontalière. Malgré une activité importante au sein d'instances et groupes de travail, elle ne l'est pas à ce jour. Rassemblant côté français, la Région, le Département et les EPCI transfrontaliers, le plan stratégique pour l'Ardenne transfrontalière, coproduction franco-belge, conserve par ailleurs une orientation métropolitaine, avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Pour faire reconnaître cette légitimité, la Communauté ressent le besoin d'inscrire ses actes dans un document au nom à définir fixant le cadre de son action sur cette composante identitaire. Un cadre de référence pour tous les acteurs de la transfrontalité est à construire en vue de mener à bien des projets tant communautaires que globaux comme la réouverture de la ligne GIVET-DINANT, les projets INTERREG, ou encore autour de la Meuse pour le développement économique et touristique et pour la sauvegarde du territoire (moyens coordonnés de lutte - crue) et l'énergie. Plusieurs thèmes seront à aborder : convergence des politiques locales ; gouvernance des territoires ruraux et espaces naturels transfrontaliers (biodiversité, ressources naturelles, mutualisation des services publics) et outils statistiques et juridiques de la coopération ; développement économique, emploi, formation ; santé ; transports collectifs ; culture et intégration territoriale. Le défi majeur est de tracer une stratégie transfrontalière, voire une ébauche de planification spatiale transfrontalière sous l'angle d'un EPCI, cohérente et pérenne en vue de donner au territoire les capacités d'agir en commun, mais sans dépendance, d'engager des projets aux financements structurés tout en y inscrivant ses actions menées à dimension plus locale.

Méthodologie envisagée :

La Communauté de Communes a créé un cadre en souhaitant dans un premier temps adhérer à la Mission Opérationnelle transfrontalière ou MOT, l'association offrant une expertise et une expérience pour créer un réseau de partage de connaissance et dans un second temps de construire sa stratégie à la dimension commune pour les partenaires et opérationnelle pour l'EPCI. Se reposant sur les données issues de cette adhésion ou toutes autres utiles, notamment le GEIE de la marque Ardenne dont la Communauté est l'un des membres fondateurs, le doctorant aura pour mission, dans un premier temps d'établir un diagnostic territorial transfrontalier local. Le travail pourra se baser sur le phasage suivant : 1. Phase de collecte des pratiques et d'identification des partenaires/acteurs locaux - État des coopérations transfrontalières, des modes de gouvernance et des expériences locales déjà en place ; - Espace transfrontalier vécu et rêvé ; - État de l'ingénierie transfrontalière ; - État de l'image de l'Ardenne ou des Ardennes dans le paysage transfrontalier, national et international, (analyse SWOT) ; - Retours d'expérience issue de la crise de la COVID-19. 2. Phase de définition des besoins selon qu'ils ont été satisfaits ou non par des pratiques transfrontalières 3. Phase d'identification des scénarios d'une action publique efficace pour une stratégie transfrontalière voire une ébauche de planification spatiale transfrontalière sous l'angle d'un EPCI : le doctorant devra pouvoir dégager plusieurs axes majeurs de réflexion et d'actions en vue d'armer le territoire et de structurer une stratégie transfrontalière résiliente suivant les thèmes présentés supra. 4. Un volet prospective depuis ce diagnostic local suivant les expériences transfrontalières françaises et notamment avec le Benelux sur d'autres EPCI, Départements, Régions etc. Le doctorant sera en capacité d'appréhender le territoire en direct et non sous la forme d'un travail à distance sans contact avec le terrain.

Qui peut candidater ?

Les candidats devront avoir le niveau master en géographie et/ou en aménagement (éventuellement en sciences politiques avec une dimension territoriale).

Comment candidater ?

Les candidatures doivent être envoyées avant le **04 février 2021** à 12:00 (midi) à :
Sébastien BOURDIN (sbourdin@em-normandie.fr)

La candidature devra comporter :

OBLIGATOIRE

- (i) un CV détaillé
- (ii) une lettre de motivation
- (iii) les relevés de notes de Licence 3, Master 1 & 2

FACULTATIF

- (iv) une ou deux lettres de recommandation d'enseignant(s)-chercheur(s)